

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 05 avril 2022

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

RAPPORT 22/21/03 AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
-DIRECTION DE L'ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC - Création d'un marché
constitué d'une quinzaine de producteurs sur la Place Jean Jaurès (13005) tous les
vendredis après-midi de 15h00 à 19h00.**

22-38015-DAEP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La création d'un marché paysan constitué d'une quinzaine de producteurs de préférence locaux est proposée sur la Place Jean Jaurès. Il se tiendra tous les vendredis après-midi de 15h00 à 19h00 et permettra d'animer cette place.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Un marché de producteurs est créé sur la Place Jean Jaurès dans le 5^{ème} arrondissement de Marseille. Il aura lieu tous les vendredis après-midi de 15h00 à 19h00.

ARTICLE 2 Le marché sera animé par une association de producteurs qui sera retenue à l'issue d'une procédure de sélection préalable en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.
Nombre de Conseillers présents : 22
Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements